



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

26 novembre 2020 - 20H30

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 26 novembre 2020, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

**Présents :**

Marie Claire BARCOUDAT, Jean BRANSIET, Alain CHAZAL, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Jérôme MAY, René SUCHET.

**Nombre de conseillers en exercice :** 11

**Présents :** 9

**Représentée :** Leatitia CLAVIER

**Excusée :** Séverine JASSERAND

**Absents :** 2

**Votants :** 10

**Secrétaire de séance :** Marie-Claire Barcoudat

Madame la maire ouvre la séance et soumet aux membres du conseil municipal l'approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 18 septembre et 15 octobre 2020. Ils sont adoptés à l'unanimité.

## 1. Délibération pour demande de subvention auprès du département de la Loire au titre de la viabilité hivernale 2021

Madame la maire fait part à l'assemblée délibérante des dispositifs départementaux d'accompagnement en faveur des communes.

La commune peut prétendre à l'obtention d'une subvention via l'enveloppe de viabilité hivernale. Le dossier doit parvenir auprès des services instructeurs du département avant le 31 décembre 2020.

Seules les dépenses liées à l'acquisition de matériel de déneigement peuvent bénéficier de cette aide.

Madame la maire explique au conseil municipal qu'il serait judicieux de profiter de cette aide pour continuer à remplacer les anciennes barrières à neige en bois par des filets montés sur piquets métalliques.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser madame la maire à acquérir des barrières à neige pour un montant HT de 1366,44€ ;
- D'autoriser madame la maire à déposer une demande de subvention auprès du Département via l'enveloppe de viabilité hivernale ;
- Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Cette proposition est votée à l'unanimité

## 2. Décision budgétaire modificative n°2 budget de la commune

Certains travaux ont été différés en raison de la crise sanitaire. Les devis ont été actualisés, avec de légères modifications. Il est proposé au conseil municipal les modifications de lignes budgétaires suivantes nécessitent les modifications budgétaires suivantes :

- Article 21318 opération 194 huisseries maison communale + 2 000€
- Article 2152 opération 196 plateau traversant + 2 000€

- Article 21311 opération 195 véranda mairie - 4 000€

Cette proposition est votée à l'unanimité.

### 3. Délibération relative à l'indemnité de confection des documents budgétaires

Les communes qui ne disposent pas des services d'un secrétaire de mairie à temps complet peuvent charger un fonctionnaire ou agent de l'État de préparer leurs documents budgétaires et lui verser, à ce titre, une indemnité dans la limite de 30,49 € ;

Vu la nomination de Madame Charline LAVOISIER, à la trésorerie de Saint Just Saint Rambert au 1er mars 2020 madame la maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur le versement de cette indemnité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires ;
- De préciser que cette indemnité sera attribuée à madame Charline LAVOISIER pour la durée du mandat.

Cette proposition est votée à l'unanimité

### 4. délibération sur le montant maximum du complément indemnitaire annuel (CIA) du personnel communal

Madame la maire expose au conseil municipal qu'une délibération sur la mise en place du régime indemnitaire du personnel RIFSEEP (IFSE et CIA) a été prise en date du 01 décembre 2017 (délibération n° DE\_01122017\_015). Le montant de l'IFSE n'est pas revu, il reste en vigueur suivant les termes de cette délibération.

Madame la maire demande au conseil municipal de délibérer sur le montant maximum du complément indemnitaire annuel (CIA) du personnel communal, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il concerne les agents titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel. Chaque part du C.I.A. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'état. Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

CIA : complément indemnitaire annuel		
Répartition des groupes de fonctions par emploi		
Pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux		
Groupes de fonctions	Emplois	Montant annuel maxima non logé
Groupe 2	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1200,00 €

Pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux		
Groupes de fonctions	Emplois	Montant annuel maxima non logé
Groupe 1	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1260,00 €

Le complément indemnitaire annuel (CIA) fait l'objet d'un versement en une fois, en décembre. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail. L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fait l'objet d'un arrêté individuel. Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er décembre 2020.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

## **5. Bibliothèque municipale : présentation du rapport d'activité 2019**

Christine Romeyer, référente, a présenté au conseil municipal le rapport d'activité de l'année 2019 de la bibliothèque municipale et son fonctionnement.

Sur le plan financier les dépenses sont prises en charge par Loire Forez agglomération et par la municipalité. L'inscription à la bibliothèque et à ses activités est gratuite.

Pour 2019 il y a eu 2200 prêts, 4 expositions et 13 animations (11 pour les adultes et 2 pour les enfants).

La bibliothèque est un lieu de culture, de convivialité et de partage que fait vivre une équipe motivée et passionnée de 14 bénévoles. Ce lieu, très apprécié, est ouvert à tous.

## **6. Informations diverses :**

### **Subventions aux associations**

L'association Docteur Clown remercie le conseil municipal pour la subvention de 150 euros.

Le conseil d'administration de l'association du moulin de Vignal a fait parvenir un courrier explicitant sa non-demande de subvention pour l'année 2020. Son président, Michel Romeyer en détaille les raisons :

- -l'épidémie liée au coronavirus ne permettait pas d'avoir une vision claire sur le fonctionnement et sur la situation financière à venir ;
- -les aides accordées par l'État et la Région ainsi que les réponses positives de demandes d'aides déposées auprès du Département de la Loire et du Fonds de Développement de la Vie Associative ont permis de conserver une trésorerie satisfaisante.

Selon la situation de 2021, l'association ne manquera pas de solliciter une aide de la mairie d'Apinac.

### **Un nouveau service : illiwap, une application sur votre smartphone pour faciliter la communication entre la mairie et ses habitants**

L'application illiwap est un outil qui permet de faire circuler une information en temps réel, en complément du site internet (alerte météo, coupure d'électricité, d'eau, travaux...). Cette application est déjà utilisée par plusieurs communes voisines (notamment Estivareilles, Saint Bonnet le Château, Saint Pal, Boisset...), d'où le choix du conseil municipal.

A ce jour 29 personnes ont téléchargé cette application gratuite pour les utilisateurs dont le téléchargement. L'objectif est que cet outil se développe sur tous les téléphones (smartphones) apinacois.

### **Voirie**

Des travaux sur les voies communales détériorées sont en projet, c'est Loire Forez agglomération qui en a la compétence. Un chiffrage est en cours, le choix sera fait parmi les trois voies suivantes:

- Route des Moulours ;
- Route du Breuil ;
- Chemin de César à Fontry.

### **Gestion de l'eau et assainissement**

La loi NOTRe prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération. La gestion des eaux, aujourd'hui assurée par le syndicat de gestion des eaux du Velay (SGEV), sera transférée à Loire Forez agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour l'année 2021, il n'y aura pas de modification du prix de l'eau.

Ce lundi 30 novembre le vice-président en charge de l'eau, M. Couchaud sera reçu par les élus.

### **Association pour le développement du tourisme du Haut-Forez (ADTHF)**

Cette association active autour de la randonnée, de la culture et du patrimoine depuis plus de 30 ans, est présidée par Paul Dubesset. Elle regroupe 24 communes du secteur de Saint Bonnet-le-Château et Saint Jean-Soleymieux.

Ses activités sont centrées sur les thématiques suivantes :

- Veillées patrimoine ;
- Balisage et entretien des sentiers, mise en place de table d'orientation ;
- Circuits de randonnées, organisation de la fête de la randonnée ;
- Favoriser la création d'hébergements (gîtes, chambres d'hôtes...) ;
- Création d'un guide de randonnées.

Actions à mener sur Apinac : refaire la signalétique ainsi que le balisage des circuits des Moulins et Chapelles et du Sentier des Croix et des Hauts.

Date prévisionnelle du prochain conseil municipal le **17 décembre 2020**.

Fin de la séance du conseil municipal à 22h30.